

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Clientèle des Professionnels



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution Simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



CEGC propose 2 offres pour les crédits aux Professionnels :

- La caution Immo Pro, pour le financement des projets immobiliers professionnels ou mixtes couvrant 100 % du montant des prêts immobiliers à usage professionnel ou mixte (usage professionnel et privé) en substitution d'une garantie inscrite (hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers ou garantie hypothécaire)
- La caution Simple, pour le financement des investissements hors acquisitions immobilières (ex : acquisition de fonds de commerce, parts sociales ou d'actions, droit au bail, travaux d'aménagement, matériel, droit de présentation de clientèle ou de patientèle, rachat de créances, etc.) La caution simple vient en complément des autres garanties retenues par votre établissement (nantissement, caution personne physique...), et couvre 25, 33 ou 50 % du montant du prêt.

Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution Simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



4 points essentiels de l'offre caution Simple :

1. Arrêt d'accompagnement en garantie CEGC sur les créations pures « ex-nihilo » (sauf clientèles Professionnels cibles du Groupe BPCE : professions libérales et artisans / commerçants avec antériorité supérieure à 3 ans)
2. Pro'lizi devient le point d'entrée pour l'analyse préalable et la faisabilité des dossiers de financement Pro dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 euros
3. Trois possibilités de quotités en partage du risque 25 %, 33 % et 50 % du financement
4. Révision de la tarification sur les objets d'investissement "Transmission" et "Développement" (en vigueur depuis le 01/01/2023)

L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution Simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



CEGC maintient son accompagnement pour les clientèles des Professionnels cibles du Groupe BPCE : professions libérales et artisans / commerçants avec antériorité supérieure à 3 ans).

Qui choisit la quotité d'intervention en caution simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution Simple ?



Nous proposons 3 possibilités de quotités en partage du risque 25 %, 33 % et 50 % du financement à sélectionner par l'instructeur du dossier lors de la saisie des dossiers sur E-Cau ou Pro'Izi.

CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) ?



CEGC cautionne le besoin en fonds de roulement à condition qu'il soit intégré dans un plan de financement global (fonds de commerce, travaux, aménagement, matériel, etc.).

[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Que couvre la caution PRO CEGC ?



Quelles sont les nouvelles caractéristiques de l'offre caution simple CEGC ?



L'arrêt d'accompagnement sur les créations pures concerne-t-il également les Professions Libérales ?



Qui choisit la quotité d'intervention en caution Simple ?



CEGC cautionne-t-elle le financement du BFR (besoin en fonds de roulement) ?



Page suivante

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple $\leq$ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple $>$ 200 000 euros ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Pro'Izi est l'outil disponible sur votre portail E-Cau et présente 3 avantages :

- il permet l'analyse des demandes en décision immédiate sans envoi de documents pour le traitement,
- l'accord immédiat est possible sur les dossiers éligibles*,
- l'analyse des demandes via Pro'Izi repose sur un ensemble de règles et fondamentaux de risque.

*Les dossiers de financement jusqu'à 200 000 € non éligibles à l'accord immédiat via Pro'Izi, n'entrent pas dans le périmètre d'accompagnement de CEGC. Minimum de perception de 500€ sur les dossiers traités via Pro'Izi

Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple ≤ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple > 200 000 euros ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



L'outil Pro'Izi est disponible sur votre portail E-Cau, intégré dans votre environnement de travail.

Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple ≤ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple > 200 000 euros ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



L'accord immédiat est actuellement possible pour les financements :

- jusqu'à 200 000 euros* en caution Simple
- jusqu'à 250 000 euros* en caution Immobilier Pro
- jusqu'à 400 000 euros* pour les professions libérales réglementées en caution Simple et/ou caution Immobilier Pro

*Montants en vigueur au 31/03/2023

Quel est le parcours d'un dossier caution Simple $\leq$ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple > 200 000 euros ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple ≤ 200 000 euros ?



Pour l'étude de ce type de dossier, votre point d'entrée unique est l'outil Pro'Izi, accessible depuis votre portail E-Cau.

Deux parcours possibles :

- **Accord immédiat** : votre dossier est accordé au vu des éléments saisis, sans envoi de document. Les engagements de caution sont à télécharger immédiatement après l'obtention de l'accord, et au plus tard avant le règlement de la prime CEGC ;
- **Diagnostic** : l'analyse des données transmises au regard du périmètre d'intervention de CEGC ne nous permettent pas de vous accompagner en garantie sur votre demande. L'outil Pro'Izi vous permet de visualiser les points d'attention sur votre dossier, et vous apporte un accompagnement pédagogique dans votre analyse du risque.

Quel est le parcours d'un dossier caution Simple > 200 000 euros ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple ≤ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple > 200 000 euros ?



Pour l'étude de ce type de dossier, deux parcours s'offrent à vous depuis votre portail E-Cau :

- Saisie de votre dossier dans Pro'Izi afin de tester son éligibilité, puis poursuite de l'envoi à un analyste CEGC via l'onglet « Nouveau dossier » .
- Saisie de votre dossier directement dans « Nouveau dossier » accompagnée du téléchargement des éléments nécessaires à l'analyste Pro CEGC.

[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Qu'est-ce que Pro'Izi ?



Où trouver l'outil Pro'Izi ?



Quel est le montant maximum d'un dossier pouvant obtenir un accord immédiat dans Pro'Izi ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple $\leq$ 200 000 euros ?



Quel est le parcours d'un dossier caution Simple $>$ 200 000 euros ?



Page suivante

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



La caution CEGC est une garantie Groupe BPCE, et peut être une alternative à BPI France.

En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



La durée moyenne préconisée pour ce type de prêt est de 84 mois.
Cependant, la caution Simple CEGC peut durer jusqu'à 15 ans maximum dans des cas très spécifiques.

A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Un analyste CEGC, sur l'activité des Professionnels, n'a accès à aucun de vos outils.
C'est pourquoi, nous vous invitons à vous assurer de la bonne complétude des informations demandées dans E-Cau ou Pro'izi lors de l'envoi de vos dossiers.

Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



L'information sur le délai de prise en charge et de traitement des dossiers est disponible dans votre portail (Particuliers / Professionnels).

Sur l'année 2022, CEGC constate que 86 % des dossiers professionnels ont été pris en charge dans un délai inférieur à J+4.

Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



Le portail E-Cau vous permet de demander un réexamen du dossier refusé avec des éléments complémentaires ou modificatifs.

Pour les financements inférieurs ou égaux à 200.000 € pour des Emprunteurs professionnels personnes physiques, si vous ne pouvez proposer aucune autre solution de garantie à l'Emprunteur, vous pouvez lui proposer un réexamen du dossier par un analyste de CEGC.

[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Sur l'achat d'un de fonds de commerce, la caution CEGC peut-elle être retenue à la place de la caution BPI France ?



En cas de prêt pour financer un rachat de parts, existe-t-il une durée maximum ?



A quelles données clients un analyste CEGC a-t-il accès ?



Quel est le délai de traitement des dossiers de cautionnement PRO ?



Peut-on revoir la décision sur un dossier refusé par CEGC ?



Page suivante

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Comment peut-on différencier un dossier « SCI Particulier » d'un dossier « SCI Professionnel » ?



Le process d'envoi de dossier SCI Particulier (fichier Excel) va-t-il évoluer ?



Outre les outils mis à disposition, est-il possible de joindre un analyste CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Comment peut-on différencier un dossier « SCI Particulier » d'un dossier « SCI Professionnel » ?

En cas d'absence de lien direct entre l'activité professionnelle et le bien objet du financement, il s'agit d'un dossier « SCI Particulier ».

En cas de lien direct entre l'activité professionnelle et une partie du bien objet du financement, il s'agit d'un projet professionnel ou mixte, donc d'un dossier « SCI Professionnel ».

Le process d'envoi de dossier SCI Particulier (fichier Excel) va-t-il évoluer ?

Outre les outils mis à disposition, est-il possible de joindre un analyste CEGC ?

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Comment peut-on différencier un dossier « SCI Particulier » d'un dossier « SCI Professionnel » ?



Le process d'envoi de dossier SCI Particulier (fichier Excel) va-t-il évoluer ?



Ce fichier est exclusivement destiné à l'envoi des dossiers « SCI Particulier ».

Un projet d'envergure est en cours pour améliorer le process sur ce type de montage.

Outre les outils mis à disposition, est-il possible de joindre un analyste CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Comment peut-on différencier un dossier « SCI Particulier » d'un dossier « SCI Professionnel » ?



Le process d'envoi de dossier SCI Particulier (fichier Excel) va-t-il évoluer ?



Outre les outils mis à disposition, est-il possible de joindre un analyste CEGC ?



Le portail E-Cau vous permet effectivement de traiter vos demandes les plus courantes.

En complément, votre ligne dédiée vous permet dans les cas plus complexes de joindre le Centre d'Expertise et de Relations Partenaires CEGC, et/ou de vous mettre en relation avec un analyste CEGC Particuliers / Professionnels.

[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Comment peut-on différencier un dossier « SCI Particulier » d'un dossier « SCI Professionnel » ?



Le process d'envoi de dossier SCI Particulier (fichier Excel) va-t-il évoluer ?



Outre les outils mis à disposition, est-il possible de joindre un analyste CEGC ?



Page suivante

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Dans le cadre d'un financement accompagné par CEGC, la caution personnelle des associés est-elle obligatoire ? Si oui, est-elle limitée à un certain montant ?



Concernant la caution personnelle des associés, dans le cas où l'un des associés est une personne morale, peut-on prendre la caution sur celle-ci ?



Est-il possible de cautionner un financement Professionnel avec un différé de remboursement ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Dans le cadre d'un financement accompagné par CEGC, la caution personnelle des associés est-elle obligatoire ? Si oui, est-elle limitée à un certain montant ?



La caution personnelle des associés est obligatoire a minima à hauteur de l'intervention CEGC, et à répartir entre les associés. La répartition est à la main de l'établissement prêteur et en cohérence avec le rôle de la caution dans l'exploitation de l'activité. Pour rappel, cette caution des associés protège aussi l'établissement bancaire.

Pour les SCI, les associés étant statutairement responsables de la dette de la SCI à hauteur du pourcentage de détention de la SCI, CEGC souhaite formaliser leurs engagements.

Enfin, la caution des associés vous permet d'avoir l'information en cas de revente de parts (demande de mainlevée de la caution de l'associé / vendeur de parts).

La limitation des cautions personnes physiques en montant (ou %) est donc possible. L'établissement prêteur doit s'assurer que les revenus et le patrimoine de cette personne physique sont proportionnés au montant de l'engagement de caution.

Concernant la caution personnelle des associés, dans le cas où l'un des associés est une personne morale, peut-on prendre la caution sur celle-ci ?



Est-il possible de cautionner un financement Professionnel avec un différé de remboursement ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Dans le cadre d'un financement accompagné par CEGC, la caution personnelle des associés est-elle obligatoire ? Si oui, est-elle limitée à un certain montant ?



Concernant la caution personnelle des associés, dans le cas où l'un des associés est une personne morale, peut-on prendre la caution sur celle-ci ?



Sur le principe oui, mais elle ne peut pas s'exonérer de la caution directe personne physique des associés à hauteur de la quotité garantie et à répartir entre les associés.

Est-il possible de cautionner un financement Professionnel avec un différé de remboursement ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Dans le cadre d'un financement accompagné par CEGC, la caution personnelle des associés est-elle obligatoire ? Si oui, est-elle limitée à un certain montant ?



Concernant la caution personnelle des associés, dans le cas où l'un des associés est une personne morale, peut-on prendre la caution sur celle-ci ?



Est-il possible de cautionner un financement Professionnel avec un différé de remboursement ?



Cela est possible à condition que le différé demandé soit cohérent avec le projet dans son ensemble.

[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

Dans le cadre d'un financement accompagné par CEGC, la caution personnelle des associés est-elle obligatoire ? Si oui, est-elle limitée à un certain montant ?



Concernant la caution personnelle des associés, dans le cas où l'un des associés est une personne morale, peut-on prendre la caution sur celle-ci ?



Est-il possible de cautionner un financement Professionnel avec un différé de remboursement ?



[Page suivante](#)

OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

En cas de prêt pour financer des murs professionnels sur une SCI, considère-t-on la structure en création même si la société d'exploitation a été créée il y a plus de 2 ans ?



Est-il possible d'enregistrer une garantie hypothécaire sur un bien faisant déjà l'objet d'une caution Immo Pro CEGC ?



Des secteurs d'activités sont-ils exclus de la politique risque CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

En cas de prêt pour financer des murs professionnels sur une SCI, considère-t-on la structure en création même si la société d'exploitation a été créée il y a plus de 2 ans ?



L'antériorité du professionnel est calculée à partir de la date de création de son activité d'exploitation en lien avec le bien immobilier objet du financement, et non pas de la création de la SCI.
Dans cet exemple, la structure n'est pas considérée comme étant en création.

Est-il possible d'enregistrer une garantie hypothécaire sur un bien faisant déjà l'objet d'une caution Immo Pro CEGC ?



Des secteurs d'activités sont-ils exclus de la politique risque CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

En cas de prêt pour financer des murs professionnels sur une SCI, considère-t-on la structure en création même si la société d'exploitation a été créée il y a plus de 2 ans ?



Est-il possible d'enregistrer une garantie hypothécaire sur un bien faisant déjà l'objet d'une caution Immo Pro CEGC ?



La Convention Immobilier Pro mentionne « l'interdiction de prise de garantie réelle sur le bien financé ».

Des secteurs d'activités sont-ils exclus de la politique risque CEGC ?



OFFRES ET PROCESS CEGC

APPROCHE RISQUE CEGC

En cas de prêt pour financer des murs professionnels sur une SCI, considère-t-on la structure en création même si la société d'exploitation a été créée il y a plus de 2 ans ?



Est-il possible d'enregistrer une garantie hypothécaire sur un bien faisant déjà l'objet d'une caution Immo Pro CEGC ?



Des secteurs d'activités sont-ils exclus de la politique risque CEGC ?



CEGC s'attache à étudier l'ensemble des secteurs d'activités et typologies de montage*, en cohérence avec la politique risque interne à votre établissement.
En cas de demande spécifique, le pré-appel auprès d'un analyste CEGC est possible grâce à votre ligne dédiée.

**Les exclusions CEGC portent sur les activités marchands de biens et de promotion immobilière, ainsi que les activités liées au jeu d'argent et les activités de nuit.*

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



Sur votre espace E-Cau :

Vous pouvez suivre la **situation de vos dossiers en temps réel**.
La connexion est automatique à partir de votre poste de travail.

Par téléphone et e-mail :
Le Centre d'Expertise et de Relations Partenaires est joignable via la ligne téléphonique dédiée
à chaque établissement ou par e-mail à dossiers.pro@c-garanties.com

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Société anonyme au capital de 262 391 274 euros - 382 506 079 RCS Nanterre - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 Paris La Défense Cedex Téléphone : + 33 (0)1 58 19 85 85 - Entreprise régie par le Code des assurances www.c-garanties.com

Avril 2023 - © Illustrations : Stock - Credit, Acquis / Fiches

● GROUPE BPCE